



RESEAU DES CENTRES SOCIAUX DE LA REGION CENTRE

Le fédéralisme en questions.

Retours sur les interrogations issues de la journée du 22 novembre 2011.

Ce document a été établi à partir des questions et des craintes exprimées lors des ateliers du 22 novembre. Elles ont été synthétisées dans un tableau figurant dans le compte-rendu de cette journée.

1. POLITIQUEMENT.

Statuts et autonomie. Relations avec la FCSF. Obligations envers la FCSF. Crainte d'une fédération pyramidale.

Les fédérations régionales sont autonomes mais pas indépendantes : les statuts sont acceptés tant qu'ils sont basés sur les mêmes valeurs partagées. Les principes fondamentaux se retrouvent dans les textes fondateurs : charte fédérale, fonctions fédérales de base ...

Un certain nombre de principes doivent donc être respectés du moment où le Réseau choisit de se rattacher à la FCSF, tels que la réciprocité, la solidarité, et la coopération. Cela peut se traduire par exemple par la coopération en matière de transmission de certaines données nécessaires au développement et au soutien de la vie fédérale nationale (cf. l'outil Espace Fédéral Partagé mis en place par la FCSF).

De plus, des éléments statutaires sont préconisés pour être en cohérence avec le coopérateur qu'est la FCSF (ex. la mise en place de collèges, ce qui existe déjà dans les statuts du Réseau).

Cependant, l'autonomie du projet des fédérations reste le principe, notamment en termes de gouvernance : une fédération demeure association Loi 1901, et à ce titre autonome dans les choix que sont les siens. Par exemple, ce Réseau qui a choisi de s'ouvrir aux associations de développement social peut donc garder, s'il le souhaite, cette possibilité.

En tout état de cause, le moyen d'un système fédéral ascendant réside d'abord dans les pratiques et le mode de gouvernance choisis par la fédération.

➤ Des relations contractuelles avec la FCSF ?

Il n'y a pas de contractualisation entre la fédération nationale et une fédération régionale, mais une procédure de reconnaissance d'une fédération dite « de plein exercice ».

Par contre, des conventions de développement ou/et de coopération peuvent ponctuellement être formalisées entre une fédération locale et la FCSF (dans la cadre du fonds mutualisé par exemple).

Place des centres sociaux non adhérents dans une fédération.

Certaines activités d'une fédération régionale peuvent s'adresser à des non adhérents.

Elle veillera toutefois à rendre visible vis-à-vis de ses adhérents le volet économique en modulant par exemple ses tarifications par rapport à la formation, à la participation à des journées régionales.

Ce principe était déjà actif au Réseau centre puisque les adhérents ne participaient pas à même hauteur que les non adhérents aux journées régionales. La proposition de formation des bénévoles éditée par le Réseau centre pour 2012 précise que la participation d'un bénévole à une séance de formation coûte 20 € pour les adhérents uniquement à la FCSF ou uniquement au Réseau centre et 75 € pour les non adhérents, les adhérents à la FCSF et au réseau centre n'ayant aucun frais pédagogique à supporter.

Même si le cœur de l'activité (*les fonctions fédérales de base*) cible les adhérents, une fédération peut également être par moment dans une logique de service et donc « vendre » des services à des non adhérents.

Par ailleurs, une fédération régionale peut, si elle le souhaite, décider que sur le plan départemental, ses actions seront ouvertes à tous sans distinction, cela relève d'un choix politique et nécessite une communication adaptée.

Liberté d'action des dynamiques départementales : vers l'uniformisation ?

La construction du projet fédéral doit se faire en regard des contextes locaux, divers dans leur processus, leur avancement dans la dynamique de réseau, et dans leurs problématiques.

Travailler à la construction d'un ensemble cohérent ne veut pas dire qu'il mènera à l'uniformisation : le principe fédéral de base est celui de la diversité, qui est sa raison d'être. De ce point de vue, des équilibres devront être trouvés et des garanties apportées au travers de l'adoption d'un mode de gouvernance adapté à cette visée, et d'une organisation qui prend en compte les particularités des adhérents et des territoires.

Le positionnement conventionnel des Caf.

Lors de la journée du 22 novembre a été rappelé le non-sens qu'aurait un passage en fédération sans le soutien des Caf.

Une rencontre entre le Réseau et les Caf a eu lieu le 26 janvier 2012, pendant laquelle ont été présentés le bilan du Réseau et la perspective d'un passage en fédération de plein exercice.

Les Caisses d'Allocations Familiales de la région ont depuis affirmé le renouvellement de leur soutien à l'association à partir de 2013, date à laquelle une nouvelle convention entrera en vigueur. Un socle thématique commun autour des intercommunalités, de l'évaluation et de l'Animation Collective Famille a d'ores-et-déjà été avancé par les Caf comme base de cette future convention.

Le besoin de bénévoles est aujourd'hui une difficulté. L'accompagnement des bénévoles sera-t-il plus important ?

La qualification des acteurs salariés et bénévoles fait partie des fonctions fédérales de base qu'une fédération se doit de développer. Le Réseau s'est déjà engagé dans cette démarche en travaillant, en lien avec la FCSF, à la mise en place d'un programme décentralisé de formation des bénévoles à partir du deuxième semestre 2012.

La crainte d'une fédération qui pourrait être vue comme objet de contre-pouvoir.

L'objet d'une fédération est de mettre en place des espaces de coopération et de dialogue, qui sont des modalités d'action destinées à répondre aux besoins des habitants, et à accompagner les personnes vers l'esprit critique et la qualification.

La coopération est un élément essentiel d'un travail réalisé dans le cadre d'un environnement donné, dans lequel un dialogue doit s'établir avec l'ensemble des acteurs qui y sont présents. La traduction possible de ce dialogue peut se trouver dans un outil tel que le pacte de coopération, parfois mobilisé par les fédérations afin de clarifier les relations avec leurs partenaires.

Si la volonté de dialogue, de coopération et d'appropriation du temps nécessaire au développement de ce type de relations peuvent apparaître subversifs au yeux de nos partenaires, il s'agira pour les acteurs du réseau d'explicitier ces pratiques et d'être clairs quant à leurs objectifs.

2. FINANCIEREMENT

Le financement des moyens humains.

Une fédération mettant en œuvre les fonctions fédérales de base, qui veut pérenniser et développer le travail engagé à besoin d'un temps plein de permanent et d'un soutien en comptabilité, secrétariat, soit un budget moyen de 100 000 €.

Les produits sont composés :

1. Des cotisations,
2. Du fonds mutualisé (mobilisable en tant que jeune fédération),
3. Des subventions Caf : toutes les fédérations sont soutenues par les Caf avec une contractualisation sur objectifs qui s'articulent entre Caf ou/et sont spécifiques en fonction des territoires.
4. De subventions des collectivités territoriales : le Conseil Général peut trouver intéressant de financer une tête de réseau. Le Conseil Régional intervient au titre de l'emploi (Cap'Asso),
5. De subventions de l'Etat (DRJSCS : Direction Régionale Jeunesse Sport Cohésion Sociale),
6. De produits issus d'actions de formation : pour les bénévoles ou éventuellement pour la formation professionnelle

Augmentation du coût de la cotisation. Modalités concrètes de l'adhésion.

L'appel à cotisation (locale et nationale) est fait par la fédération locale auprès de chaque centre. Il s'agit bien d'une adhésion par centre social et non d'une adhésion par gestionnaire.

Cet appel comprend 4 parties :

- La cotisation à la fédération locale : c'est elle qui en fixe le montant. Elle doit être dans la mesure du possible basée sur les modes de calcul de la FCSF.
- La cotisation à la fédération nationale calculée sur le PLA (Pilotage – Logistique – Activité) fourni à la Caf avec 2 taux (de 0 à 430 000 € = 0,37 % - au-delà de 430 000 € = 0,08 %).
- La contribution au fonds mutualisé qui est réinjecté dans les fédérations qui en font la demande. En 2011, 305 000 € ont été répartis pour développer le réseau fédéral dont 15.000 € pour la région Centre (20.000 € accordés en 2010)
- La contribution au FO.S.FOR.A (Fonds Spécifique pour la Formation des Acteurs) qui permet de financer la formation des bénévoles.

➤ *Exemple*

Un centre social dont le PLA est de 663 153 € aura une cotisation décomposée comme suit :

- FCSF Cotisation = 957.13 €
- Contribution fonds mutualisé = 388.03 €
- Contribution fonds FO.S.FOR.A = 432.36 €

Soit 1 777.32 € auquel va se rajouter la cotisation à la fédération locale (en Bretagne, les cotisations plancher et plafond s'élèvent respectivement à 600 € et 1.500 €).

La cotisation est évolutive :

- 1^{ère} année : base d'un plancher = 464 €.
- 2^{ème} année : 50 % de l'appel à cotisation réel soit 889 €.
- 3^{ème} année : 100 % de l'appel à cotisation réel.

A titre indicatif, la cotisation plafond du Réseau régional « Centre » est de 500 € actuellement.

La clarification de la répartition de la cotisation permet de comprendre qu'un retour peut être fait au local sous forme du fonds mutualisé qui peut bénéficier à la fédération et du fonds FO.S.FOR.A qui bénéficie aux centres sociaux adhérents .

Crainte de la perte d'adhérents.

La fédération Bretagne avait choisi d'augmenter très progressivement la cotisation locale. Ce modèle pourrait être repris en région Centre afin de laisser un temps intermédiaire, et une progression possible.

Dans notre construction fédérale, des cas particuliers seront probablement identifiés qui nécessiteront de se lancer dans un travail de projections d'évolution de cotisations sur deux ou trois ans à partir des cotisations actuelles et des différents PLA.

La perte de financement des Cafs ?

Suite à la rencontre du 26 janvier, les Caf ont réaffirmé le maintien de leur financement dans les mêmes termes que la convention actuellement en vigueur, à savoir une participation financière de 240 euros par centre social adhérent.

3. ORGANISATIONNEL

Comment assurer les fonctions fédérales de base ?

Les Fonctions Fédérales de Base sont pour les fédérations un cadre d'action. Elles s'exercent dans le cadre d'un projet fédéral, qui nécessite de développer telle ou telle fonction plutôt qu'une autre. Elles doivent donc s'inscrire et se développer au service d'un projet associatif.

L'histoire et le passif.

Les expérimentations passées, abouties et non abouties, doivent permettre la discussion et la critique constructive. Envisager les points qui ont marché et qui n'ont pas marché, et en analyser les raisons doivent nous servir d'expérience et d'expertise collective pour la progression vers une meilleure gouvernance de l'association (notamment dans le travail associé bénévoles-salariés).

Une organisation plus contraignante ?

La dynamique de développement dans laquelle s'inscrit le Réseau et la perspective d'un passage en fédération de plein exercice exigera nécessairement plus de travail. L'organisation devra être

adaptée à ce développement, au travers des pratiques du réseau et du mode de gouvernance mis en place.

Les sollicitations de la FCSF seront-elles plus fréquentes ?

Les interactions avec la FCSF se feront plus fréquentes, en fonction de la capacité de développement du Réseau. Comme entre les échelons régional et départementaux, les bonnes articulations seront à trouver entre les échelons régional et national, les sollicitations pouvant se faire dans les deux sens.

➤ QUESTIONS DIVERSES :

Le Réseau a-t-il identifié ses forces et ses faiblesses pour travailler la structuration de la future fédération ?

Une présentation de l'état des lieux et de l'organisation actuelle de Réseau dans son ensemble sera le point de départ de la discussion du 14 juin permettant d'identifier ces forces et ces faiblesses au regard de ses objectifs.

Cette question s'inscrit dans le cadre d'un travail d'évaluation de l'action du Réseau qui sera mené entre le 14 juin et l'Assemblée Générale extraordinaire qui se déroulera dans le courant du dernier trimestre 2012.

Y aura-t-il une modification de la Charte du Réseau en cas de passage en fédération ?

La recherche du bon équilibre devra se faire entre les principes d'autonomie associative et de coopération avec la FCSF. La comparaison entre les termes mis en avant par la FCSF et ceux figurant dans la Charte du Réseau devra s'effectuer afin de s'assurer de la cohérence de notre coopération.

L'adhésion démarche ou pré-requis ?

Cette question devra être traitée et débattue collectivement. Des pistes de travail peuvent être notamment ouvertes à partir de l'emploi des mots « adhésion » et « cotisation », dont l'un fait référence à des valeurs, et l'autre à une participation financière de type mutualiste.

Éléments d'informations supplémentaires qui pourront être apportés par la FCSF le 14 juin :

1. En quoi consiste globalement l'organisation fédérale et que recouvre-t-elle ?
2. Quelle serait la représentativité du régional au niveau national ?
3. Les fédérations ont-elles connaissance de tous les projets de leurs centres sociaux adhérents ?
4. Une fédération de plein exercice pourrait-elle capter plus de financements que le Réseau aujourd'hui afin de permettre la montée en puissance de moyens nécessaires face à l'augmentation de la charge de travail ?